



CONTROLE ET REDRESSEMENT FISCAL

Par **jy974**, le **04/12/2014** à **13:43**

Bonjour,rnrnJ'ai été victime de détournement de fonds de la part de ma secrétaire. J'ai bien sûr déposé une plainte à la gendarmerie en janvier 2014. Suite à ça j'ai eu un contrôle fiscal et j'ai été redressé en mai de 120.000 €. mon expert comptable m'a conseillé de ne pas contester le rapport du contrôle. Aujourd'hui en décembre on je vois arriver des impositions rectifiées de mes déclarations 2042 avec des montants recalculés importants. Un ami m'a conseillé de me retourner contre l'expert comptable car il a validé des écritures passées par la secrétaire, style des factures établies à des personnes sans adresses. je pense qu'il aurait au minimum dû m'alerter sur ces transactions louches. il y a aussi eu une prime de Noël très importante que la secrétaire s'est versé. En plus je n'ai toujours pas eu de retour sur mon dépôt de plainte. Le nez dans le guidon dans mon entreprise je me bats pour mon activité et celle de mes ouvriers. Pensez-vous que je peux encore entamer une action, ne serait-ce que pour calmer ou obtenir des délai au près des impôts jusqu'à ce que cette affaire se dénoue devant la justice? D'avance merci